DELEGATIO	N DE Mada	ime Alexandi	ra SIARRI	

Aide à la création de structures de logements spécifiques. Résidence sociale intergénérationnelle Mohamed Mechti réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS, rue des Menuts/rue Permentade à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux soutient la réalisation de logements sociaux familiaux, mais également la création de structures spécifiques destinées à accueillir des publics vulnérables.

A ce titre, les jeunes et les seniors constituent des publics fragilisés qui, à chaque bout de la pyramide des âges, peuvent avoir des besoins communs en terme d'accès à des logements de petites tailles et à faible loyer, et d'accompagnement social à l'autonomie.

Dans ce sens, la Ville de Bordeaux souhaite soutenir la réalisation de la résidence sociale intergénérationnelle Mohamed Mechti dont la vocation sera d'accueillir des anciens combattants d'origine marocaine ainsi que des jeunes de 18 à 30 ans en situation d'emploi et de formation.

Cette résidence sera réalisée et gérée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur le bâtiment de l'ancien lycée professionnel des Menuts, localisé à l'angle de la rue Permentade et de la rue des Menuts à Bordeaux.

Ce projet consiste en la réhabilitation complète du site pour y créer 49 logements financés en PLAI, dont 33 T1' de 18 à 26 m², et 16 T1 bis de 27 à 35 m².

30 logements seront destinés aux anciens combattants et 19 logements seront réservés pour des publics jeunes. A terme la résidence n'aura vocation à accueillir que des jeunes.

Tous les logements seront meublés et équipés dans le but d'atténuer le coût d'installation des résidents et de faciliter leurs mobilités. La résidence proposera également des espaces collectifs visant à favoriser les échanges intergénérationnels et la socialisation des résidents.

Le jardin intérieur de la résidence d'une superficie de 250 m² sera réaménagé, planté d'arbres fruitiers et équipé de bacs de plantations à agrumes pour les résidents.

Ce projet est innovant à trois titres :

- il crée une réponse en logement de qualité en plein cœur du quartier de vie des anciens combattants marocains, et il permettra de solutionner les situations d'hébergement précaires qui ont pu être repérées dans le parc privé par les organismes spécialisés dans l'accompagnement de ces publics. Âgés de 75 ans en moyenne, les anciens combattants représentent environ 450 personnes sur l'agglomération et sont logés majoritairement dans les résidences ADOMA et ce projet complétera ainsi l'offre dédiée existante.
- il répond, concomitamment, à la forte demande de logement des jeunes de 18 à 30 ans, qui représentent aujourd'hui prés de un Bordelais sur trois, tout en leur permettant de bénéficier d'une expérience de cohabitation unique avec des personnes de différents horizons,
- l'intégration de la résidence dans le quartier sera favorisée par la création de passages entre le jardin de la résidence sociale, la cour de l'école élémentaire des Menuts

ainsi que celle du centre d'animation de Saint Michel, afin de permettre la réalisation d'événementiels en commun.

Un gestionnaire social d'AQUITANIS accompagnera les résidents dans leurs démarches administratives, dans leurs accès aux soins, ainsi que dans la gestion de leur alimentation. Il établira des partenariats avec les associations interculturelles, les organismes sociaux, ainsi que la Mission Locale afin que les résidents bénéficient d'aides en matière d'accès aux droits, d'insertion professionnelle ou encore de santé. Le CILSO participe au financement du projet ainsi qu'à l'orientation des jeunes salariés de ses entreprises adhérentes, vers la résidence.

L'opération sera réalisée sur un patrimoine immobilier que la Région Aquitaine a mis à la disposition d'AQUITANIS dans le cadre d'un bail emphytéotique de 55 ans.

La Communauté urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 12 décembre 2013.

La Ville de Bordeaux participe à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 février 2013.

S'agissant d'un programme de logements spécifiques, le montant de subvention par logement est de 7 000 euros, dans la limite de 300 000 euros par opération.

Montant de la subvention de la Ville

49 logements x 7 000 euros plafonné à 300 000 euros = 300 000 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

- 50% au démarrage sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 300 000 euros maximum,
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 nature 204172 du budget de l'exercice en cours.

MME SIARRI. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, la Ville soutient avec beaucoup de détermination la réalisation de logements sociaux familiaux, mais également la création de structures spécifiques destinées à accueillir des publics vulnérables.

A ce titre les jeunes et les seniors constituent parfois des publics fragilisés. C'est dans ce sens que la Ville de Bordeaux a souhaité soutenir la réalisation de la résidence sociale intergénérationnelle Mohamed Mechti dont la vocation sera d'accueillir des anciens combattants d'origine marocaine, ainsi que des jeunes de 18h30 ans en situation d'emploi et de formation.

Ce projet qui est porté par Aquitanis consiste en la réhabilitation complète du site pour y créer 49 logements tous financés en PLAI.

30 logements seront destinés aux anciens combattants et 19 seront réservés pour des publics jeunes.

Tous ces logements seront meublés et équipés.

Il y aura aussi un jardin intérieur. Une superficie de 250 m² qui est réaménagée.

Ce projet est innovant à trois titres :

D'abord il apporte une réponse en logements diversifiés pour le public des anciens combattants âgés de 75 ans en moyenne, qui sont à peu près aux alentours de 450 personnes sur l'agglomération et qui sont essentiellement reçues dans les résidences Adoma.

Il est également une réponse pour les jeunes de 18 à 30 ans, et vous le savez, 1 Bordelais sur 3 est dans cette tranche d'âge.

Il est également la possibilité d'une intégration dans le quartier grâce à la création de passages entre le jardin de la résidence, la cour de l'école élémentaire des Menuts et le centre d'animation de Saint-Michel.

Il est important de dire que ce dossier a été porté par la Région qui le pilote, et que nous soutenons évidemment ce très beau projet à hauteur d'une subvention que nous allouons au gestionnaire Aquitanis de 300.000 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, vous allez réaliser un programme de 49 logements, dont une trentaine qui ont vocation à loger les anciens combattants d'origine marocaine.

C'est un juste retour pour ces anciens soldats qui ont porté les armes au service de la France.

La patrie a été bien peu reconnaissante à leur égard. Leurs pensions ont été enfin revalorisées après des années de combats où ils ont risqué leur vie, certes comme tous combattants.

Ils doivent hors de leurs familles passer une grande partie de l'année en France, à Bordeaux notamment, pour pouvoir toucher leurs maigres émoluments d'une vie au service du pays.

Ils n'ont pas pris seulement la peine de venir dans notre pays, comme tant d'autres. Ce n'est donc que justice qu'ils puissent ici se loger décemment.

Vous faites là, je vous le dis, œuvre de justice.

Nous espérons que le fait que ces logements soient intergénérationnels puissent aider les jeunes en question, en formation ou dans le monde du travail, à acquérir entre autres à travers ces anciens combattants les valeurs de base qu'ils ont appliquées au service de la patrie.

Nous voterons donc sans réserve ce dossier, qui, s'il ne répare pas, du moins contrebalance un tant soit peu le traitement indigne de la République subi par les Harkis oubliés et parqués dans des camps de notre région pendant des décennies par le pouvoir gaulliste et les suivants après le drame de l'Algérie Française. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres remarques ?

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, Mme SIARRI, M. COLMBIER, je suis satisfaite que vous releviez le travail commun enclenché par la Région Aquitaine et par la Ville de Bordeaux, le gros travail qui a été fait ensemble pour permettre en effet à ces personnes qui vivaient très difficilement de trouver les moyens de se loger et de subsistance, puisqu'il y a eu un travail sur la décristallisation de leurs ressources.

Je suis satisfaite que cette action de lien social, d'action sociale nous retrouve dans un acte républicain.

M. LE MAIRE. -

Merci. Nous connaissons tous la situation de ces anciens combattants dont la solitude est parfois poignante dans les rues de Bordeaux. Nous avons essayé de les accompagner, de soutenir les associations qui les regroupent, qui les reçoivent, et puis de les loger dans de meilleures conditions.

Je suis heureux moi aussi que nous ayons pu mettre au point ce projet avec la Région.

Donc je pense qu'il y aura unanimité sur cette délibération ?

Pas de voix contre?

Pas d'abstentions?

Merci.

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM DOMOFRANCE. Programme de 69 logements rue Louis Eymié / allée Serr à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{ier} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période 2011-2013, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif triennal fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, la SA d'HLM DOMOFRANCE a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 69 logements locatifs sociaux dont 46 financés en PLUS et 23 en PLAI sur l'actuel parking du cinéma Mégarama rue Louis Eymié / allée Serr à Bordeaux (quartier Bastide).

L'offre sera constituée de 34 T2, 21 T3, 11 T4 et 3 T5. Parmi eux, 18 appartements en T2 seront destinés plus particulièrement à accueillir des seniors. 51 places de stationnement pour automobiles en sous-sol sont associées à ces logements sociaux.

Cette opération s'inscrira dans un projet immobilier plus global comprenant un total de 325 logements.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 31 décembre 2012.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en diffus, le montant de subvention par logement est de 5 000 euros à laquelle une majoration de 1 000 euros est proposée, au regard de la délibération sus-citée, compte tenu de la localisation de l'opération sur un secteur ayant moins de 15% de logements sociaux (taux calculé à la section cadastrale).

Montant de la subvention de la Ville

- 69 logements x 6 000 euros = 414 000 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux, - le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 414 000 euros maximum,
- créditer la SA d'HLM DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

MME SIARRI. -

Vous le savez, sur la période 2014 / 2016, nous nous sommes engagés sur un objectif de livraison de 1000 nouveaux logements sociaux chaque année.

Dans ce cadre Domofrance a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 81 logements sociaux, dont 46 financés en PLUS, 23 en PLAI et 12 en PLS - J'en profite pour rectifier : ces 12 logements en PLS n'étaient pas mentionnés dans la délibération.

L'offre sera constituée de 34 T2; 21 T3; 11 T4 et 3 T5.

Parmi ceux-là 18 appartements T2 seront destinés plus particulièrement à accueillir des seniors avec une surface plus grande que celle d'un T2 habituel, des volets roulants à commande électrique, des largeurs de portes plus importantes, des barres d'appui: un ensemble de dispositifs qui leur permettent de mieux vivre dans ces logements adaptés.

Le projet immobilier plus global comportait 325 logements.

Il s'agit d'allouer une subvention de 414.000 euros.

Je pense peut-être que Nicolas BRUGERE au titre de sa délégation pourra apporter un complément.

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, vous me trouverez peut-être plus de hauteur de vue de saluer la société Domofrance qui prend en compte l'importance de la présence des âgés dans l'habitat social, puisque ce sont aujourd'hui 25% des résidents qui ont plus de 60 ans et que dans les 10 ans ce sera plus de 30%.

Je me réjouis qu'avec Cécile Duflot nous ayons pu faire évoluer quelque peu la tolérance à la possibilité de cibler des personnes âgées dans l'attribution de logements adaptés.

Soulignons qu'un logement adapté pour des âgés n'est pas un investissement considérable s'il est fait par anticipation. C'est le cas ici pour 19 de ces logements sur 69.

Donc mon intervention n'a d'autre objet que de me féliciter. Je serais vraiment très heureuse si c'était incitatif et que dans nos programmes d'investissements et de logements, nous prenions en compte cette dimension de la transition démographique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

M. BRUGERE

M. BRUGERE. -

C'est une volonté justement de diversifier, l'habitat, Mme DELAUNAY...

Vous vous en allez, Mme DELAUNAY? Parce que quand vous bougez c'est un peu compliqué...

M. LE MAIRE. -

Chacun est libre de bouger dans ce Conseil.

M. BRUGERE. -

Moi je vous écoute quand vous parlez, Madame.

C'est une volonté de la Ville de diversifier l'habitat pour les personnes âgées, en particulier les personnes âgées qui ont besoin d'une aide sociale.

On a 800 habitats dans les résidences pour personnes âgées qu'on adapte. On rajoute 10% d'habitat avec les travaux. Et l'autre approche c'est justement de faire en sorte que les personnes ne soient pas forcément dans des établissements regroupés mais bien en état de dispersion à l'intérieur même des lieux communs.

Donc c'est un objectif qu'on va continuer d'étendre.

Aujourd'hui il y a 48.000 personnes âgées à Bordeaux. Il y en aura 55.000 en 2020, il y en aura vraisemblablement 100.000 sur 300.000 en 2030. Notre politique va aller dans le sens de faire attention à leur avenir.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Je pense qu'il y a unanimité sur cette délibération ?

Pas d'abstentions?

Merci.

4ème programmation de la ville programmation pour l'année 2014. Subventions des projets. Autorisation. Signature

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La politique de la ville à Bordeaux, comme vous le savez, a pour enjeu de réduire les écarts entre les territoires et les populations. Dans le cadre du budget municipal dédié à cette politique de cohésion sociale et territoriale, nous accompagnons des projets qui concernent plus particulièrement les territoires de la géographie prioritaire dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale mais aussi ceux qui impactent la vie quotidienne de personnes isolées.

C'est pourquoi je vous propose une quatrième programmation pour 2014, dans le cadre de la cohésion territoriale et sociale, qui concerne l'association ALIFS :

Suite à une réflexion lancée depuis quelques années, l'Association ALIFS a ouvert en lien avec le Fond Européen d'Intégration, un *café social pour migrants vieillissants* en 2009, au 47 rue Bouquière à Bordeaux.

En effet, la question du vieillissement des migrants est une problématique dont les pouvoirs publics se saisissent de plus en plus afin de favoriser leur intégration dans la société française.

Ce café social est un lieu d'accueil destiné aux personnes immigrées quelle que soit leur nationalité, âgées de 60 ans et plus. Les personnes âgées peuvent trouver dans ce lieu convivial toutes les informations nécessaires concernant : l'accès aux droits, la santé, la culture et les loisirs.

La ville de Bordeaux soutient cette action en participant au financement du local accueillant l'espace "migrants vieillissants", la subvention proposée est de 5000 €.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de cette somme au crédit de cet organisme,
- à signer tout document lié à la présente délibération.

Cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2014, fonction 824 compte 6574.

MME SIARRI. -

C'est un beau complément à la délibération précédente sur la résidence intergénérationnelle Mohamed Mechti. Il s'agit en effet dans le cadre de la programmation de la Politique de la Ville d'apporter un soutien pour l'association ALIFS qui par ailleurs est soutenue par le Fonds Européen d'Intégration.

Il s'agit d'aider le financement d'un espace pour les migrants vieillissants de toutes nationalités : maghrébines, espagnoles, portugaises et sénégalaises, 47 rue Bouquière à Bordeaux.

Il est important que je vous dise que ce sont plus de 241 personnes qui sont accompagnées, qui ont 60 ans et plus, qui sont extrêmement seules et qui ainsi sont accompagnées pour l'accès à leurs droits, à la santé, à la culture et aux loisirs.

M. LE MAIRE. -

Merci. Qui souhaite s'exprimer ? Personne.

Pas d'oppositions?

Pas d'abstentions?

Merci.

Subventions des projets favorisant la cohésion sociale et territoriale. Programmation aide alimentaire pour l'année 2014. Autorisation. Décision.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre projet de développement social, la lutte contre les exclusions constitue une des priorités pour la Ville. Nous soutenons dans ce cadre des projets qui participent à la réduction des inégalités entre les habitants et entre les territoires.

La question de l'aide alimentaire se pose à Bordeaux comme dans d'autres grandes villes et même si la distribution alimentaire relève de la compétence du Conseil Général et de l'Etat, la Ville de Bordeaux ne peut se désintéresser de cette question.

3 grands types de population nécessitent une aide alimentaire à Bordeaux :

- les personnes vivant dans la rue, en général des adultes isolés, population estimée à 300 personnes sur Bordeaux. Il faut ajouter les personnes hébergées de façon précaire ou occupant des logements inadaptés qui sont sans possibilité de cuisiner,
- les personnes en attente d'une régularisation. Des familles avec enfants vivant à l'hôtel, sans la possibilité de faire la cuisine. (15 à 20 familles sur Bordeaux soit 40 à 60 personnes),
- certaines personnes vivant sous le seuil de pauvreté, qui ont besoin d'une aide alimentaire ponctuelle ou répétée parfois permanente.

C'est pourquoi la Ville et son CCAS accompagnent depuis de nombreuses années des associations, comme la banque alimentaire, et soutiennent aussi les initiatives des autres associations comme le Pain de l'Amitié, la Halte de Nuit, la Marmite, les Restos du Cœur, le Diaconat, le Secours Catholique, Emmaüs, le Couscous de l'Amitié, le foyer Simone Noailles, les 4 Maisons Relais, etc.

Les actions en lien avec l'aide alimentaire reposent sur l'engagement de nombreux bénévoles qui sont une formidable richesse pour notre ville. C'est la traduction concrète des valeurs de notre République dans une société trop souvent marquée par l'individualisme et la tentation du repli sur soi. L'été, les bénévoles des associations sont en vacances. C'est la raison pour laquelle, depuis 2008, le CCAS coordonne une aide alimentaire, maintenant distribuée sur la place de la République de la mi-juillet à la fin août, sous la responsabilité du Coffee Bus, mutualisant les bénévoles des différentes associations et impliquant les bénéficiaires dans la fabrication des repas et dans leur distribution. Cela permet d'assurer la cohérence de la distribution alimentaire sur la Ville tout en respectant les initiatives des associations. Cela produit aussi des effets positifs sur la tranquillité dans l'espace public.

C'est pourquoi je vous propose de subventionner les associations suivantes :

⇒ La Banque Alimentaire pour un montant de 10 000 €

La Banque Alimentaire fournit les denrées alimentaires à la grande majorité des associations caritatives qui les redistribuent aux personnes qu'elles accueillent. Elle n'a donc pas d'action directe auprès du public, hormis pour les bénévoles qui soutiennent son activité et hormis pour la période estivale, où la banque alimentaire fait de la distribution directe de produits frais dans quatre secteurs de la CUB dont un à Bordeaux.

Aujourd'hui, les difficultés que rencontre la Banque Alimentaire sont constituées par ses circuits d'approvisionnement du fait de :

- la règlementation notamment européenne de plus en plus stricte sur les normes alimentaires.
- la politique des grandes surfaces sur la vente de produits proches de la date de péremption qui ne sont plus donnés à la Banque.
- des changements sur le soutien européen dans le domaine de l'aide alimentaire (diminution du Plan Européen d'Aide aux plus Démunis - PEAD). Cela a tendance à réduire la capacité de réponse de la Banque Alimentaire aux besoins des associations notamment pour certains produits (viande, lait, etc).

La nouveauté pour la Banque Alimentaire est d'avoir ouvert une cuisine solidaire avec le soutien de la Ville. Cette structure qui se trouve dans ses locaux a deux fonctions:

- Préparer des repas pour ses salariés et les bénévoles.
- Servir de base pour des ateliers cuisines organisés par des associations pour les personnes qu'elles accueillent.

Il semble que l'un des enjeux actuellement pour la Banque Alimentaire soit de mieux utiliser l'outil qu'est la cuisine solidaire. Un projet sur l'aide alimentaire porté par le centre social du Grand Parc pourrait être une solution à cette question.

⇒ L'association le Pain de l'amitié pour un montant de 5 000 €

Depuis plusieurs années la Ville de Bordeaux soutient la société Saint Vincent de Paul pour, entre autres projets, son activité « pain de l'amitié ». En 2013, le pain de l'amitié est devenu une association à part entière affiliée à la société Saint Vincent de Paul.

L'association assure, d'octobre à juillet, 6 jours sur 7 la distribution de 80 à 130 repas le midi. Elle a aussi développé une épicerie solidaire qui remplace la distribution de colis alimentaire aux familles. Cette initiative a pour but de créer les conditions réelles d'achat et non d'assistanat. Les prix pratiqués sont étudiés en fonction de la situation familiale.

⇒ La société Saint-Vincent de Paul pour un montant de 5 000 €

Depuis 2013 la société Saint Vincent de Paul a recentré son activité sur l'accueil et l'orientation de personnes en grande difficulté. Plus de 2 500 personnes ont été accueillies. Pour cette activité l'association a perçu une subvention de 5 000 € en début d'année 2014. L'année 2014 est une année de transition et de soutien logistique pour l'autonomisation de l'activité « pain de l'amitié », ce qui a entrainé des dépenses supplémentaires afin de bien conforter l'activité d'aide alimentaire.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à adopter le programme d'aide alimentaire pour un montant de 20 000 €,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces 3 organismes,
- à signer tout document lié à la présente délibération.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2014, fonction 522 compte 6574.